



Tchak!

Date: 01-06-2024

Page: 65

Periodicity: Quarterly

Journalist: -



Vers une réduction des quotas de chasse ?

En sa vertu de grand prédateur, le loup est une espèce aux multiples fonctions dans la grande chaîne de la biodiversité. Thomas Wislet, garde-forestier du DNF sur le cantonnement de Malmédy, au cœur de la ZPP, en est témoin au quotidien. L'une des missions de son triage concerne le rétablissement de la forêt originale. Devant ses yeux, une parcelle accueille quelques arbustes malingres, qui peinent à grandir malgré leur âge de... 22 ans. « *Le problème, c'est que le milieu est si pauvre que le gibier vient manger les jeunes pousses et perturber la restauration du milieu naturel* », explique le garde forestier.

C'est ici que le loup intervient : « *le grand prédateur, c'est le maillon qui vient terminer la chaîne de la biodiversité en venant réguler les herbivores* ». Sur le long terme, la pression de prédation vient donc déranger la quiétude des animaux sauvages, laissant ainsi un répit indispensable à la régénération de la forêt. Par ailleurs, la manière dont le loup chasse ses proies vient aussi remplir un rôle sanitaire de premier ordre : « *il va chercher les jeunes, les vieux, les malades, les blessés, les faibles... ce qui dynamise la population sauvage et renforce sa qualité* », complète Thomas Wislet.

Actuellement, la régulation incombe aux chasseurs, soumis à des quotas et plans de tir sur certaines espèces comme le cerf, le chevreuil et le sanglier, qui causent d'importants dégâts agricoles, chiffrés par le Service Public de Wallonie et l'ASBL Fourrages Mieux à une moyenne annuelle de 811.705 euros sur la période 2020-

2022. Quotas qu'ils peinent parfois à atteindre, en témoigne Benoît Petit, président de l'association de chasse du Royal Saint-Hubert Club (RSHC) : « *actuellement, la moitié des conseils cynégétiques ne parvient pas à remplir les quotas et doit par conséquent payer des amendes* ».

Pour Benoît Petit, si le retour du loup est effectivement une bonne nouvelle pour une biodiversité « *tous les jours un peu plus en péril* », il n'est pas aussi réjouissant pour les chasseurs : « *la présence d'un loup dans une zone se traduit par une crainte au sein des populations d'animaux sauvages et une modification du comportement du gibier, qui représente un handicap dans le respect de nos quotas* ». C'est cette question qui était soulevée dans la lettre adressée par le RSHC au Vice-Premier Ministre et Ministre fédéral de l'Agriculture David Clarinval autour de l'abaissement du statut de protection du loup (voir chapitre 3).

Dans certaines zones des Hautes-Fagnes, la présence du loup a pourtant justement mené à une réduction des quotas de chasse de 15 à 20% : « *la chasse est déjà interdite sur une partie de la réserve et, là où elle est autorisée, la complexité du milieu naturel la rend très difficile. La présence du loup a déjà mené à une réduction des quotas de manière locale, mais nous pouvons imaginer à l'avenir une plus grande diminution des activités de chasse dans certains espaces précis* », explique Thomas Wislet, avant de préciser qu'à l'échelle du territoire wallon, le loup ne concurrencera pas l'activité des chasseurs.



© DNF – SPW Wallonie